

Plus il y aura de gens informés, moins il y aura de victimes.

Professionnels de l'**Enfance**

**Protéger les enfants
des violences sexuelles**



Édité par

association
unevie

**Plus il y aura de gens informés,
moins il y aura de victimes.**

Informez-vous sur

www.nonono.help

**Protégeons les enfants
des violences sexuelles**

Professionnels de l'**Enfance**

PROTÉGER LES ENFANTS DES VIOLENCES SEXUELLES

conseils de comportement	4
Comment repérer un enfant victime ?	6
Que faire si un enfant a été abusé ?	7
Les abus sexuels commis sur les enfants	9
Les enfants	12
La pédophilie	14
Fiche Incident	17

Aux responsables des lieux d'accueil pour enfants et adolescents

Nous vous encourageons à diffuser les messages présents dans ce fascicule lors de chaque rentrée scolaire, auprès de tout le personnel, et au cours de l'année auprès de chaque nouvelle recrue.

Vous trouverez en fin d'ouvrage une **fiche Incident**. Nous vous invitons à l'adopter pour enregistrer et signaler tout incident impliquant des enfants.

Vous pouvez télécharger le modèle sur <https://1vie.org/publications/fiche-incident/>

2 sites internet à visiter pour comprendre/apprendre/informer	
POUR LES ADULTES www.pedo.help	POUR LES ENFANTS www.nonono.help
Vidéos de sensibilisation : https://www.youtube.com/c/PedoHelpProject	

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Les personnes travaillant au contact d'enfants doivent faire preuve :

- de **bon sens**,
- de **prudence**
- et de **bienveillance**.

Comportement général

- Adopter une attitude exemplaire et projeter une image positive (ne pas boire, fumer...);
- Connaître les limites à ne pas franchir et être conscient des implications que certains gestes et comportements peuvent avoir ;
- Être vigilant sur les marques d'affection, parfois déplacées ou embarrassantes, qu'un enfant pourrait témoigner à un adulte : établir des consignes claires et éviter de recréer les conditions d'un tel comportement ;
- Ne pas séduire ou se laisser séduire ;
- Être attentifs aux regards portés les uns sur les autres (notamment pendant les activités) ;
- Éviter les situations ambiguës pouvant être compromettantes.

Contacts et marques d'affection

- Être vigilant lors des contacts physiques avec les enfants, notamment dans les situations pédagogiques ou un guidage physique est nécessaire ;
- Avertir le jeune avant de le toucher dans tous les cas où il est nécessaire de le faire ;
- Ne pas toucher les parties intimes de l'enfant. Si cela se produit par accident, s'excuser et discuter avec lui de ce qui vient de se produire afin de lui faire comprendre que ce geste n'est pas volontaire ;
- Pour consoler un enfant, éviter les contacts ambigus où le corps entier de l'adulte est en contact avec lui ;
- Éviter tout contact ou attitude qui pourrait être déplacé ou comporter une connotation sexuelle.

Douche, vestiaires et coucher

- Respecter la pudeur des enfants, notamment dans les douches et ne jamais obliger un enfant à se déshabiller devant d'autres personnes ;
- Ne pas aller dans les vestiaires d'enfants de sexe opposé. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer ;
- Utiliser des douches, vestiaires et installations sanitaires filles et garçons séparés. Sinon les utiliser à tour de rôle ;
- S'il n'y a qu'une seule douche et un seul vestiaire pour les jeunes et le personnel, les utiliser à tour de rôle, jamais en même temps que les enfants ;
- S'il faut régler la température de l'eau, demander à l'enfant de conserver un sous-vêtement jusqu'au départ de l'animateur ;
- Si l'enfant réclame un « bisou du soir », rester bien en dehors du lit et privilégier le front. Ne jamais embrasser un enfant sur la bouche.

Annoncer les règles

- En début de séjour pour les règles d'ordre général ;
- Avant une activité pour les règles spécifiques. En amont d'une « soirée / boum », discuter des attitudes à éviter (mouvements du corps, proximité physique, bisous autorisés ou non...);
- Si vous autorisez les rapports physiques entre enfants ou entre adolescents, rappeler les règles de consentement (même âge, accord mutuel, respecter le « stop » et les limites fixées, ne pas s'isoler...)
- Rappeler aux adultes comme aux enfants de ne pas prendre de photos pendant certaines activités (natation, toilette, coucher...)
- Rappeler aux adultes comme aux enfants qu'il est illégal de publier des photos sur les réseaux sociaux sans l'accord explicite de personne présente sur une photo (pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire).

En toute circonstance :

**OBSERVER
PROTÉGER
SIGNALER**

COMMENT REPÉRER UN ENFANT VICTIME ?

Un enfant n'a pas les connaissances, l'expérience, ni les mots pour dire ce qu'il a vécu ou subi puisque la sexualité lui est inconnue. C'est donc avec son corps qu'il va exprimer sa souffrance et son mal-être.

En cas de doute, consultez un professionnel.

Voici quelques signes qui peuvent vous alerter :

- ecchymoses, douleurs et plaies sur les parties intimes, les cuisses ou ailleurs sur le corps ;
- irritations génitales et buccales, infections urinaires récurrentes ;
- prise/perte importante de poids ;
- chez les plus grands, troubles alimentaires, signes d'automutilation et de scarification, consommation de drogue et d'alcool.

Voici quelques changements de comportement qui peuvent vous alerter :

- il s'isole, ne raconte plus ses journées, ne dit plus ce qu'il fait, se désintéresse de ce qu'il aimait habituellement ;
- il a peur, refuse d'aller seul quelque part ;
- ses résultats scolaires se dégradent ;
- il refuse les câlins, la proximité physique ;
- il ne veut plus se dénuder devant un adulte pour se laver, pour un examen médical ou pour aller à la piscine/plage ;
- il est angoissé, nerveux, pleure souvent ou se met en colère, régresse, se met à agir et parler comme un bébé, à sucer son pouce, à mouiller son lit alors qu'il était propre ;
- il a perdu l'appétit, souffre d'insomnie, a peur de s'endormir, fait des cauchemars récurrents ;
- il montre un intérêt anormal pour la sexualité : il aborde des sujets sexuels dont il ne devrait pas avoir connaissance à son âge, mime des jeux sexuels, se masturbe ou mime des bruits sexuels en public, fait des dessins tendancieux, multiplie les comportements de séduction ;
- il se montre agressif avec ceux qui l'entourent.

QUE FAIRE SI UN ENFANT A ÉTÉ ABUSÉ ?

D'abord, conservez votre calme.

Croyez l'enfant, aidez-le à s'exprimer avec ses mots d'enfant sans en rajouter et sans vous laisser envahir par vos inquiétudes, votre imagination et vos connaissances sur la sexualité. Ne le faites pas répéter, ni raconter plusieurs fois ce qu'il a vécu.

Accompagnez-le rapidement auprès des services compétents (Police, Gendarmerie) afin qu'il soit pris en charge par des professionnels formés à recueillir sa parole.

Laissez les professionnels judiciaires interroger le présumé abuseur et mener leurs investigations.

Préoccupez-vous du bien-être de l'enfant et de sa protection sans jamais chercher à faire justice vous-même.

Si vous avez des doutes ou que les propos de l'enfant ne sont pas clairs, vous pouvez l'emmener consulter un thérapeute pour enfants.

Dans tous les cas, dites à cet enfant qu'il a eu raison de vous parler, félicitez-le pour son courage et remerciez-le de vous avoir fait confiance.

En France, vous avez l'obligation de le signaler aux autorités :

- Contactez la **Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) de votre département** ;
- Appelez le **119** (gratuit, 24h/24 - 7 j/7) (autres pays : <https://1vie.org/childhelp/>)

En cas d'urgence :

- Contactez le **Procureur de la République** du Tribunal de plus proche ;
- Appelez le **17** (Gendarmerie/Police) ou le **114** (par SMS/FAX pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler) ;
- À l'étranger, signalez sur www.reportchildsextourism.eu.

LA LOI EN FRANCE

- Toute personne qui s'abstient d'agir alors qu'elle a connaissance d'une situation d'un enfant en danger est punie d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende ;
- La non-assistance à personne en danger s'applique également au non-signalement et est punie d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Code civil : articles 375 à 375-9. Code pénal : articles 434-1 à 434-7 et 223-6.

QUE FAIRE SI UN ENFANT/ADOLESCENT A AGRÉSSÉ SEXUELLEMENT UN AUTRE ENFANT ?

Si l'enfant a abusé un autre enfant/adolescent, c'est peut-être qu'il a lui-même subi, vu ou entendu des choses qui ont troublé son développement affectif et sexuel. Proposez-lui d'aller parler avec un thérapeute pour enfants et accompagnez-le s'il l'accepte.

Il serait également judicieux d'inciter les parents à aller consulter, seuls, en couple ou en famille, un thérapeute afin de réfléchir au fonctionnement de la famille et de comprendre pourquoi l'enfant/adolescent n'a pas assimilé les interdits fondamentaux.

COMMENT RÉAGIR FACE À UN ENFANT QUI SOLLICITE SEXUELLEMENT UN PLUS GRAND ?

Un enfant peut avoir été perturbé par une scène vécue, vue ou entendue, et solliciter un adolescent ou un adulte pour l'interroger, le toucher ou demander à être touché sur ses parties intimes. Cela n'est jamais une demande de relation sexuelle, mais uniquement un besoin de savoir ou de vérifier ce qui est autorisé et ce qui est interdit. L'adolescent ou l'adulte doit impérativement poser des limites, rappeler les interdits et protéger l'enfant de ce qui lui ferait du mal.

QUE FAIRE SI L'ON PENSE QUE QUELQU'UN DE NOTRE ENTOURAGE EST PÉDOPHILE ?

On peut parler calmement à cette personne, sans la juger, lui dire ce que l'on a vu et ressenti, et l'encourager à aller demander de l'aide auprès d'un spécialiste compétent.

N'hésitez pas à lui parler du projet PedoHelp® (<http://pedo.help>). Elle trouvera sur ce site des informations très utiles ainsi qu'une liste de contacts pouvant lui apporter de l'aide.

LES ABUS SEXUELS COMMIS SUR LES ENFANTS

QU'EST-CE QUE C'EST UN ABUS SEXUEL ?

À partir du moment où une personne impose son désir sexuel à une autre personne, il s'agit d'un abus. Dans tout abus, il y a toujours un abus de pouvoir et souvent un abus de confiance, puisque l'agresseur s'attaque souvent à un être plus vulnérable que lui.

L'enfant n'est pas capable de consentement à une relation sexuelle, car il ne sait pas encore ce que c'est, et il n'a pas à le savoir. Il est trop jeune et trop immature pour connaître et expérimenter la sexualité.

Faire vivre à un enfant une expérience sexuelle, même lorsque cela est fait sous forme de jeu, c'est transformer cet enfant en objet de satisfaction de son propre désir d'adulte ou d'adolescent, et c'est inacceptable.

L'abus sexuel est une activité sexuelle à laquelle une victime est incitée ou contrainte par un agresseur, que ce soit sur lui même, sur elle-même ou sur une autre personne, avec ou sans violence physique. On peut abuser sans contact physique (harcèlement, grooming, exhibitionnisme...) ou avec contact physique (baiser, caresse, attouchement, pénétration...) Il s'agit toujours d'un abus sexuel.

QUI SONT LES AGRESSEURS ?

Les agresseurs pédosexuels sont des hommes et des femmes mal structurés qui se sentent souvent dépassés par leurs pulsions sexuelles. Habituellement, ils se sentent plus à l'aise avec les enfants qu'avec les personnes de leur âge (adultes ou adolescents).

Si le sadique, l'agresseur pervers, manipulateur et calculateur que l'on imagine souvent existe bien, il est très rare. L'immense majorité des agresseurs pédosexuels sont des personnes douces et attentionnées, qui aiment sincèrement les enfants. D'ailleurs, ils sont souvent très appréciés des enfants et de leurs parents, car ils inspirent confiance.

Les diverses recherches scientifiques menées à travers le monde montrent que :

- Un agresseur sur quatre est un adolescent qui a moins de 18 ans.
- Un agresseur sur deux est un membre de la famille de l'enfant.
- 90% des agresseurs font partie de l'entourage proche de l'enfant (école, activité extrascolaire, voisin, ami de la famille, garde d'enfant...)

- Au moins un tiers des agresseurs pédosexuels ont eux-mêmes été victimes d'une agression sexuelle dans leur enfance ; ils n'ont jamais pu en parler ou n'ont pas bénéficié d'une aide adaptée.
- Chez les agresseurs pédosexuels multirécidivistes, la première agression a souvent été commise durant l'adolescence, mais elle n'a donné lieu à aucune sanction pénale ni à une prise en charge thérapeutique. Or, les recherches démontrent que seules les condamnations pénales assorties de soins adaptés réduisent significativement les risques de récidive.

La très grande majorité des agresseurs pédosexuels n'avait pas osé parler des fantasmes pédophiles qui les hantaient avant de passer à l'acte.

QUI SONT LES VICTIMES ?

Tous les enfants sont susceptibles d'être victimes d'un agresseur pédosexuel. Cependant, ceux qui ont bien assimilé les interdits et les règles de l'intimité sont plus aptes à repérer les agresseurs, à oser leur dire non et à parler rapidement d'une agression subie ou d'une tentative d'agression.

Les enfants solitaires, livrés à eux-mêmes, ceux qui manquent de repère dans leurs relations aux autres ou qui n'ont pas bien assimilé les règles de l'intimité (familles incestuelles) sont les cibles principales des agresseurs pédosexuels.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UN ABUS SEXUEL SUR UN ENFANT ?

Une agression sexuelle a toujours des conséquences graves, quel que soit l'âge de la victime. Les séquelles sont variables en fonction des enfants, du type d'agression, de la répétition de l'agression, de son lien avec l'agresseur et de la prise en charge thérapeutique et juridique suite à l'agression.

Des répercussions surviennent toujours, mais de différentes façons, à différents moments de la vie.

En plus d'éventuelles lésions physiques et des dommages corporels causés par un viol, l'enfant risque de souffrir de multiples séquelles psychologiques telles que : sentiment de culpabilité ou de honte, peur, anxiété, colère, perte de confiance en soi, dépression, crises d'angoisse, douleurs chroniques, isolement social, méfiance envers tous les adolescents et/ou les adultes, difficultés dans les relations affectives et sexuelles, troubles de la mémoire, de la concentration, du sommeil, de la continence, de l'alimentation...

L'agression peut aussi mener à des comportements destructeurs : tentative de suicide, automutilation, anorexie/boulimie, prostitution, délinquance, conduite à risque, addiction à l'alcool, aux stupéfiants, aux médicaments, à la pornographie...

L'abus sexuel risque aussi de conduire la victime à devenir à son tour un agresseur.

Le silence n'est pas une fatalité. Souffrir n'est pas une fatalité. Il est possible de surmonter l'horreur d'une agression sexuelle en faisant appel à des spécialistes.



1 FILLE SUR 3 ET 1 GARÇON SUR 5 SERONT ABUSÉS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS



L'ABUS SEXUEL COMMENCE AVANT L'ÂGE DE 11 ANS POUR 1 VICTIME SUR 2¹



ENVIRON 90% DES ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUEL CONNAISSENT LEUR AGRESSEUR²



1 AGRESSEUR SUR 4 A MOINS DE 18 ANS



LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE EST UNE FORME D'EXPLOITATION DES ENFANTS



1 VICTIME SUR 2 AGRESSÉE DANS L'ENFANCE A TENTÉ DE SE SUICIDER



AVOIR SUBI DES VIOLENCES DANS L'ENFANCE PEUT FAIRE PERDRE JUSQU'À 20 ANNÉES D'ESPÉRANCE DE VIE³



DANS LE MONDE, 1 FILLE DE MOINS DE 18 ANS SUR 10 A SUBI UN VIOL, SOIT 120 MILLIONS

Sources : The Advocacy Center, Darkness to light, Mémoire Traumatique et Victimologie, Interpol, UNICEF

¹ Et avant l'âge de 6 ans pour 1 victime sur 5.

² 1 enfant victime sur 2 est agressé par un membre de sa famille.

³ Si plusieurs types de violences sont associées.

LES ENFANTS

COMMENT SENSIBILISER UN ENFANT AUX RISQUES D'ABUS SEXUEL ?

Un enfant doit pouvoir nommer les différentes parties de son corps, y compris les zones sexuelles : le pénis, le vagin, les fesses... avec des mots qu'il n'a pas peur de prononcer devant les adultes. Ces mots ne doivent pas être considérés comme sales, impudiques ou impertinents. L'enfant doit apprendre à identifier les zones privées et intimes pour les faire respecter sur son propre corps et les respecter sur le corps des autres.

L'enfant doit savoir qu'il peut se confier aux adultes, et que les adultes sont disponibles pour l'écouter, qu'il a le droit de refuser, y compris à vous-même, tout geste qui lui fait mal ou peur. Il doit pouvoir dire qu'il se sent triste ou mal à l'aise.

Référez-vous à des ouvrages adaptés à l'âge de votre enfant pour l'aider à comprendre que les relations sexuelles entre deux adultes consentants sont agréables et épanouissantes.

Vous pouvez également consulter notre site dédié aux enfants et aux pré-adolescents : <https://nonono.help>

QUE FAIRE SI UN ENFANT A VU UNE IMAGE PORNOGRAPHIQUE ?

En fonction de son âge et de ses connaissances sur la sexualité, vous pouvez lui expliquer que la pornographie n'a rien à voir avec la réalité d'une relation sexuelle. Comme dans les films, où les acteurs font semblant de tuer et de ressentir des émotions, dans la pornographie, des acteurs professionnels font semblant de prendre du plaisir : leurs gestes sont brusques, leurs poses sont étudiées pour permettre à la caméra de faire des gros plans sur certaines parties du corps. Les acteurs et les actrices consomment des médicaments pour être performants, ont souvent subi des opérations de chirurgie esthétique pour transformer leur corps. Leurs poils sont parfois rasés et ils sont maquillés et éclairés pour effacer les boutons, les cicatrices ou les couleurs naturelles de la peau. La pornographie montre du sexe et non un partage de la sexualité.

Dans la vraie vie, c'est tout le contraire : « faire l'amour » est tendre, agréable et doux. On se parle, on échange des caresses et des baisers qui apportent aux deux partenaires du plaisir et du bien-être.

EST-CE QU'ON PEUT INITIER UN ENFANT À LA SEXUALITÉ ?

La découverte de son corps et de celui des autres est signe d'une curiosité saine des enfants : c'est un jeu plaisant uniquement s'il est partagé entre enfants du même âge, c'est à dire du même niveau de maturité. En revanche, il n'est pas acceptable ni adéquat qu'un enfant abuse de son pouvoir sur un autre : les adultes doivent alors intervenir.

S'il est important d'essayer de répondre à la curiosité de l'enfant et à ses questionnements sur la sexualité en s'appuyant, si besoin, sur des livres adaptés à son âge, c'est toujours dans la limite de ses questions et de ses capacités de compréhension. Il est inadéquat de lui montrer ce qu'est le plaisir sexuel en le touchant, en lui demandant de vous toucher ou en lui montrant votre sexe ou des images sexuelles : aucun acte sexuel ne peut être considéré comme instructif.

Les explications adaptées sont éducatives et rassurantes, les actes sont des abus sexuels destructeurs.

EST-CE QU'UN ENFANT PEUT RESSENTIR DU DÉSIR ET DU PLAISIR SEXUEL ?

La sexualité des enfants est très différente de la sexualité des adultes, et les deux ne doivent surtout pas se confondre et se rencontrer.

Au cours de son développement, un enfant découvre son corps et son sexe et prend du plaisir à l'explorer et à le toucher. Ce processus naturel s'effectue seul, dans un espace intime. Un enfant ne doit jamais être incité, contraint, guidé ou observé dans ces gestes-là, même avec tendresse et douceur. L'adulte ou l'adolescent qui fait cela commet un abus sexuel très grave et très dommageable pour le développement de l'enfant.

EST-CE QU'UN ENFANT PEUT AVOIR ENVIE D'AVOIR UNE RELATION SEXUELLE ?

Un enfant ne peut jamais avoir envie d'une relation sexuelle, parce qu'il ne dispose pas encore des capacités psychologiques ou physiologiques pour vivre une expérience sexuelle en toute conscience et en toute connaissance. Il peut dire à un adolescent ou à un adulte qu'il en a envie ou ne pas oser lui dire non pour lui faire plaisir, mais cela n'est jamais le désir de l'enfant.

Quand un adolescent ou un adulte lui propose un acte sexuel, l'enfant ne sait pas de quoi il s'agit, ni si cela est bon ou mauvais pour lui. Il est trop jeune pour le savoir et ne peut pas dire oui ou non à quelque chose dont il ignore tout. Il peut être curieux, mais cela ne signifie jamais qu'il est d'accord. Chaque chose en son temps : il découvrira la sexualité avec quelqu'un de son âge, lorsqu'il sera plus grand.

LA PÉDOPHILIE

QU'EST-CE QUE C'EST LA PÉDOPHILIE ET QUI EST PÉDOPHILE ?

Les pédophiles sont des adolescents garçons ou filles, des adultes hommes ou femmes qui se sentent attirés sexuellement par des enfants prépubères (qui n'ont pas encore atteint la puberté).

Certains pédophiles ne sont attirés que par des filles, d'autres que par des garçons, certains sont attirés par les deux, d'autres encore sont autant attirés par des enfants que par des adolescents ou des adultes.

La pédophilie existe dans le monde entier, dans tous les milieux, peu importe la richesse, le niveau d'éducation ou la religion. Ce n'est pas parce que personne n'en parle que ça n'existe pas !

Personne ne choisit d'être pédophile et l'immense majorité des pédophiles n'abuseront jamais d'aucun enfant.

Personne n'est responsable de ses fantasmes, mais chacun est responsable de ses gestes et de ses actes. Aussi, tout acte sexuel impliquant un enfant doit être proscrit : il est interdit de dire à un enfant que l'on est amoureux de lui, de lui tenir des propos sexuels, de lui montrer une image pornographique ou son propre sexe ou encore de lui demander à voir le sien, de le regarder se déshabiller, de le caresser, de toucher ses parties intimes (sexe, fesses, poitrine), de le prendre sur ses genoux en ayant une érection et donc de lui imposer son propre désir sexuel...

POURQUOI EST-CE QUE LA PÉDOPHILIE FAIT AUSSI PEUR ?

La pédophilie est souvent définie à tort comme le fait d'agresser sexuellement des enfants. En réalité, la pédophilie n'est pas un acte, mais une attirance sexuelle.

Les pédophiles ne sont ni des monstres, ni des agresseurs sexuels, ni des assassins d'enfants, ce sont des gens en souffrance qui ont besoin d'aide pour dépasser leurs fantasmes ou vivre avec leurs fantasmes sans jamais agresser aucun enfant.

POURQUOI EST-CE QUE QUELQU'UN DEVIENT PÉDOPHILE ?

Les raisons sont très diverses, car elles relèvent de l'histoire personnelle de chacun. Certains pédophiles ont subi des violences dans leur enfance, sexuelles ou pas. D'autres ont pu être profondément perturbés lors de leur découverte de la sexualité, ou ont grandi dans des familles où les limites de l'intimité et du sexuel n'étaient pas clairement établies (on parle de climat ou de famille incestuelle).

PÉDOPHILE UN JOUR, PÉDOPHILE TOUJOURS ?

Ressentir du désir pour les enfants est une grande souffrance, mais ce n'est pas une fatalité. De nombreuses personnes ne se sentent plus attirées par les enfants après avoir suivi une thérapie ou un accompagnement auprès d'un spécialiste. D'autres apprennent à vivre avec leurs fantasmes sans qu'ils n'envahissent leur quotidien.

EST-CE QU'UN ADULTE PEUT TOMBER AMOUREUX D'UN ENFANT ?

Un adolescent ou un adulte peut éprouver des sentiments amoureux pour un enfant, mais cela ne doit jamais conduire à une relation sexuelle, car cet amour et le désir sexuel sont impossibles à partager par l'enfant, qui n'a pas la maturité pour les comprendre. Même s'il y a beaucoup de tendresse, d'amour et de douceur, il s'agit toujours d'une violence imposée à l'enfant. Quand un être pubère ressent du désir sexuel pour un être prépubère beaucoup plus jeune que lui, il doit toujours s'en éloigner et demander de l'aide, car c'est le signe d'un problème grave.

EST-CE QUE NOTRE SOCIÉTÉ EST PÉDOPHILE QUAND ELLE ÉROTISE LES ENFANTS ?

Notre société ne devrait ni érotiser les enfants (concours de mini-Miss, vêtements sexy ou maquillage destinés aux fillettes...) ni infantiliser les adultes (formes prépubères, absence de pilosité...)

En gommant les différences entre les générations, notre société empêche les enfants d'être à leur place d'enfant, les adultes à leur place d'adulte, et cela provoque de graves confusions qui sont parfois à l'origine d'agressions sexuelles d'enfants.

Une fillette habillée comme une femme sexy (vêtements moulants, minijupe, shorts courts, bikini...) peut provoquer en chacun de nous un réel malaise ; mais si elle suscite une excitation sexuelle, il faut s'en préoccuper, car sachez qu'elle ne fait que jouer à imiter les adultes, mais elle reste une enfant : il n'y a jamais aucune invitation ou intention sexuelle dans sa tenue vestimentaire ou son comportement.

EST-CE QU'IL Y A UN RISQUE À REGARDER DES PHOTOS OU DES VIDÉOS D'ENFANTS NUS ?

Se masturber en regardant des photos ou des vidéos d'enfants habitue le cerveau à avoir besoin de l'image d'un enfant pour parvenir à l'excitation. Avec le temps, la personne aura besoin d'en voir toujours plus pour être excitée. Et rapidement, elle pourra ressentir le besoin de voir des images d'enfants nus, dans des poses explicites ou en train d'être agressés sexuellement.

Regarder des photos ou des vidéos d'enfants abusés (pédopornographie, pornographie juvénile, contenus à caractère pédosexuel, images pornographiques infantiles...) rend complice des agressions qu'ils subissent pour créer ces images ou ces films. En regardant ces images, même sans payer, même sans les partager, cette personne participe à une économie qui incite à la production de ces images et donc à l'agression de toujours plus d'enfants.

Produire, diffuser ou consulter des images pédopornographiques est illégal et lourdement condamnable !

Les risques sont nombreux : arrestation par la Police, addiction à ces images, incitation à reproduire les agressions sur des enfants de votre entourage...

Si une personne se sent prise au piège avec ces images, elle doit rapidement faire appel à un spécialiste qui l'aidera à s'en sevrer. Il faut toujours voir les enfants présents sur ces images pour ce qu'ils sont : des victimes exploitées en train de vivre un moment traumatisant et douloureux, même si cela ne se voit pas au premier abord. Il ne faut pas être dupe, leurs sourires sont forcés, souvent obtenus avec violences et menaces : ils ne sont qu'une façade pour masquer leur malaise et leur douleur. Il ne faut pas non plus se méprendre en voyant les réactions du corps d'un enfant à une stimulation sexuelle. Ce n'est pas parce que le corps réagit mécaniquement à une stimulation que l'enfant y prend du plaisir.

Même si cela peut sembler insurmontable, les personnes qui sont attirées par ce type d'images doivent trouver la force et le courage d'arrêter de les regarder.

Ce n'est pas honteux de demander de l'aide, au contraire, c'est une marque de courage !

Dans de nombreux pays, il existe des institutions et des associations regroupant des spécialistes formés pour aider les personnes qui ressentent une attirance sexuelle pour les enfants à mieux vivre avec leurs fantasmes et à mieux contrôler leurs éventuelles pulsions. Vous trouverez une liste sur cette page : <https://pedo.help/help/>.

INCIDENT Degré de gravité 1 – Peu important, mais significatif. Mérite d'être signalé.
 2 – Grave, mais sans retentissement important.
 3 – Grave, avec retentissement important.
 4 – Gravité exceptionnelle.

Atteintes à autrui Violences verbales Insultes Menaces Injure à caractère raciste
Violences physiques Sans arme Avec arme (blanche, à feu ou par destination)
 Réciproques Racket Vol avec violence
 Sexuelles

Atteintes à la sécurité Fausse alarme (incendie, bombe) Jet de projectiles
 Intrusion (personnes étrangères à l'établissement ou au groupe)
 Avec arme (blanche, à feu ou par destination)
Port d'arme blanche à billes, plomb à feu

Atteintes aux biens Dégradations Locaux Matériel Matériel Biens personnels
 Incendie Tags Autres : _____
Dégradations Tentative Vol simple Effraction Dans véhicule

Autres faits Suicide Tentative de suicide Suicide
Stupéfiants Consommation Vente
 Alcool Médicaments Haschich Héroïne
 Autres : _____

SUITES IMMÉDIATES SAMU Pompiers Police Autres : _____

Précisions complémentaires _____

SUITE ENVISAGÉE Directeur de l'établissement Autre : _____

Main courante Plainte Information préoccupante Autres : _____

Mesures internes : _____

Ce guide est destiné à toutes les personnes intervenant auprès d'enfants, dans tous les domaines professionnels et associatifs : animation, culture, éducation, loisirs, social, sport... Il fait partie du kit de prévention PedoHelp®, un projet gratuit, international et écoresponsable, tendant à sensibiliser de nombreux acteurs dans le but de faire baisser le nombre d'agressions sexuelles commises sur les enfants, car **plus il y aura de gens informés, moins il y aura de victimes.**

Nous proposons de former vos équipes à la protection des enfants face aux violences sexuelles. Nous proposons différents formats, en fonction de vos besoins et du public ciblé : formations courtes ou longues, journées ou soirées de sensibilisation pour le grand public et pour les professionnels...

Renseignements : <https://1vie.org/publications/pdf-r-fr/>

L'Association Une Vie® est engagée dans la promotion du respect entre les êtres et l'épanouissement de l'individu et du collectif, en diffusant notamment des supports en vue de la protection des enfants face au risque de violence sexuelle.

Pour en savoir plus, visitez notre site

1vie.org

Ce guide a été écrit par Sébastien Brochot, président de l'Association Une Vie® et initiateur du projet PedoHelp®, avec l'aide précieuse du Comité d'éthique :

- Walter Albardier, médecin psychiatre au Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAIVS) Île-de-France ;
- Mathieu Lacambre, psychiatre hospitalier référent, président de la Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAIVS);
- Cécile Miele, psychologue et sexologue au Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAIVS) Auvergne et au CHU de Clermont-Ferrand;
- Ève Pilyser, psychologue clinicienne, psychanalyste jungienne, membre de la Société Française de Psychologie Analytique et de l'Association de Psychanalystes et Psychothérapeutes Jungiens;
- Odile Verschoot, psychologue clinicienne en milieu pénitentiaire, présidente de l'Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles (ARTAAS).

Illustrations de Luc Desportes pour PedoHelp®/Association Une Vie®, tous droits réservés.

Édité par l'Association Une Vie®. Tous droits réservés. Association Une Vie® - PedoHelp® : marques déposées.

Création par l'agence créative this is it® (thisisit.fr).

NUMÉROS D'URGENCE

112

TOUTES
URGENCES

15

SAMU
AVIS MÉDICAL

17

POLICE

18

POMPIERS

114

TOUTES URGENCES
SMS / FAX

AMBULANCE
HÔPITAL
MÉDECIN
SOS MÉDECIN (24H/24)
URGENCES EDF
URGENCES GDF
SERVICE DES EAUX
CENTRE ANTI-POISON
MAIRIE
SERVICES VÉTÉRINAIRES

119

ALLO ENFANCE EN DANGER

Numéro national gratuit, 7j/7, 24h/24

CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (CRIP)

SUPPORTS DE PRÉVENTION GRATUITS

INFORMATIONS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

<http://1vie.org>

<http://pedo.help>

<http://nonono.help> (enfants)

association
unevie